

PRIX DE L'ABONNEMENT  
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

16 francs pour trois mois,  
32 francs pour six mois,  
64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.  
Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



# LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 1, au 1er.

À PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMPE, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVIL-DENUNQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 25 janvier 1845.

## ESSAI SUR LA QUESTION DES RÉFORMES SOCIALES.

4<sup>e</sup> Article (\*).

De la loi morale.

Mais, une fois démocratiquement organisée, une nation n'a-t-elle plus qu'à s'abandonner à l'impulsion de ce nouveau mécanisme? n'a-t-elle à subir d'autre loi que de vivre par elle et pour elle? Nous ne le pensons pas. Une société pas plus qu'un individu ne saurait être à la fois la règle et le but de sa propre activité. S'il en était ainsi, l'individu, méconnaissant tout ce qui n'est pas lui, exploiterait impitoyablement son semblable, n'aurait ni pitié ni justice tant qu'il pourrait se croire à l'abri de la vengeance; la société, de son côté, écraserait impunément les individualités, les sacrifierait sans scrupule à ses exigences. Il n'y aurait plus entre les hommes comme entre les nations que des rivalités sauvages, modérées peut être par la crainte des représailles, mais sans sécurité, sans suite, et par conséquent sans fruits.

Avec un tel système, les nations ne se considèrent entre elles, au point de vue industriel, que comme des concurrentes ou des débouchés, et emploieront tous leurs efforts à se détruire ou à s'asservir mutuellement; les individus ne seront appréciés que comme des machines à produire, et les gouvernements, ne voyant, ne calculant que la somme des richesses lancées dans la circulation, ne tiendront aucun compte des douleurs au milieu desquelles elles auront été créées; ils n'auront que faire à s'immiscer dans l'organisation de moyens de production moins homicides; pour eux, l'ouvrier n'aura qu'une valeur relative à son utilité; ce ne sera pas un homme, un frère, mais une force, un outil.

La législation particulière des peuples, les relations internationales, le droit public enfin, privé d'une direction morale, d'une loi supérieure, ne sera que la régularisation d'un antagonisme barbare, la consécration d'une guerre sans merci; et quand les partisans de ce régime assurent que, pour rétablir l'équilibre, il faut laisser faire à la morale des intérêts privés, ils ne sauraient nous rassurer. Quelle garantie de sécurité, grand Dieu! l'intérêt! qui ne connaît et ne respecte rien, qui n'invoque l'équité que pour sa défense personnelle, et qui la repousse inflexiblement quand elle peut déranger ses spéculations! l'intérêt! qui a pour stimulant principal la plus ignoble des passions, l'avarice, et pour agents le mensonge et le dol, pour qui la pitié est une faiblesse, et qui ne connut jamais d'autres larmes que celles qu'il fit répandre!

Non, ce sentiment étroit et vil ne sera jamais civilisateur. La morale des intérêts privés, c'est, dans l'ordre des rapports individuels, la rapine, l'oppression, la fraude, l'inséparabilité et l'hypocrisie; dans un ordre plus élevé, c'est la diplomatie anglaise avec ses froids calculs, sa foi punique et sa philanthropie de contrebande.

(\* Voir nos numéros des 12, 14 et 19 janvier.

L'intérêt ne saurait être pris pour guide par l'humanité, car ce n'est que conditionnellement et avec le concours de certaines circonstances qu'il pourrait nous conduire au bien et nous faire éviter le mal. Cependant il y a quelque chose en nous qui nous avertit de rechercher le premier et de fuir le second, et qui nous les fait instinctivement discerner l'un de l'autre. Ce sentiment qui nous porte au bien, cette faculté par laquelle nous les connaissons innés tous les deux en nous, agissent indépendamment de notre intelligence et de nos appétits sensuels. Est-ce une erreur, une illusion que nous devons combattre? Est-ce un avertissement auquel nous devons obéir? Qui peut l'avoir mis en nous? D'où nous vient-il? de notre organisme? de notre raison? Mais souvent il s'oppose aux sollicitations de nos sens, lors même que notre raison nous démontre que nous pourrions nous y abandonner sans danger. La conscience nous domine pour ainsi dire malgré nous et sans qu'il y ait un rapport apparent entre ses prescriptions et notre être; nous sentons, en les accomplissant, un contentement, une satisfaction aussi réels et bien plus vifs que ceux dont nos organes et nos autres facultés sont ordinairement la source. Nous pouvons repousser cette influence, mais nous ne saurions nous y soustraire complètement; il n'y a pas un homme, même le plus méchant, qui, dans la spontanéité d'un premier élan, ne soit susceptible de lui rendre hommage. Jamais les grandes assemblées ne se sont avisées de la nier; les esprits les plus éclairés comme les plus humbles ont reconnu cette loi et l'ont regardée comme placée en nous par une puissance supérieure pour servir de règle à nos actions. Il y a donc pour les hommes une autre loi que l'utilité, une loi dont la sublimité révèle un Dieu et dont connaissance atteste la supériorité de leur nature et la grandeur de la tâche qui leur est assignée sur la terre (1). Nous ne nous arrêtons pas à prouver cela; nous regarderons dès ce moment la loi morale comme le code suprême de l'espèce humaine, ses prescriptions comme le type idéal de la perfection vers laquelle nous poussent incessamment de secrètes aspirations, et que notre raison nous indique comme le lien pour la réalisation duquel nous sommes nés et dont la possession est pour nous si pleine d'indicibles attraits.

Nous tiendrons pour certain qu'il existe en dehors de l'humanité une raison d'être et d'agir, une volonté puissante, intelligente et sage dont les intentions se révèlent à nous par la conscience. Nous avons pour nous l'autorité des siècles et de l'assentiment général. Que celui qui ne partage pas cette croyance ne s'arrête pas à sophistiquer contre nous, qu'il rejette ces lignes; rapportant tout à lui, il doit être peu jaloux d'améliorer le sort de ses semblables. Que lui importent la vérité et la justice? ce sont des mots qui n'ont

(1) Par cela même qu'on ne peut séparer la double nature qui appartient à l'être humain, on ne saurait séparer les sciences qui s'appliquent à l'utilité morale et à l'utilité matérielle. Les faits et les problèmes dont elles se composent sont pour ainsi dire entrelacés et indissolubles. Aussi, dans tous les temps et dans tous les lieux, les vérités qui expliquent la destinée morale et religieuse de l'homme et des peuples a-t-elle été la source première de la science qui se rapporte à leur destinée terrestre et à leur bien-être matériel. (VILLENEUVE DE BARGEMONT, tome II, p. 412.)

de mérite à ses oreilles qu'autant qu'ils peuvent influencer sur son bien-être et sa sécurité. Certes, la société actuelle ne lui laissera rien à désirer. S'il est pauvre, il aura vite adouci, modifié sa position; il est si facile d'atteindre la fortune quand on professe des principes qui ne condamnent aucuns moyens! S'il est riche, il jouira sans trouble et sans pitié de ses avantages, et, s'il n'ose le faire, c'est qu'en dépit de lui la loi morale parle en son cœur plus haut que sa détestable doctrine, et que l'excellence de sa nature l'emporte malgré lui.

« Otez Dieu, chacun de nous devient à soi-même son autorité. Nos passions les plus cruelles ont leur sanction en elles-mêmes, et nos désirs, nos besoins, nos fantaisies d'individu, sont notre boussole de révélation. Tout ce que nous voulons est bien et licite; l'humanité n'est plus qu'une espèce animale qui se gouverne par instinct, comme l'ours et le tigre. »

Ainsi s'exprime M. Pecqueur, un des écrivains les plus distingués de l'école socialiste. C'est en vain, en effet, qu'on voudrait soutenir que l'intérêt bien entendu de l'homme suffirait seul pour lui faire souhaiter l'établissement de l'ordre. Avec cette philosophie égoïste, son respect pour les institutions sociales sera invariablement basé sur le calcul des avantages ou des privations dont elles sont pour lui la cause, et malheur à la société du moment où la balance ne sera plus en sa faveur. Cette belle maxime: « Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qui te fût fait à toi-même », précepte magnifique qui n'a de sanction que dans sa divine origine, n'aurait jamais pu être formulée ainsi par l'intérêt. Ce dernier se serait contenté de dire: Ne fais pas à autrui le mal qu'il pourrait te rendre. Jamais on ne fera consentir une nation imbuë de pareils principes à entreprendre des travaux utiles, si elle n'a pas l'espoir d'en jouir. Le présent sera tout pour elle, et le plaisir sera son dieu; elle s'affranchira de tout labeur, de tout sacrifice, en vue d'un avenir dont elle ne saurait prendre aucun souci; les mœurs, la bonne foi, l'amour de la patrie, y seraient regardés comme une duperie, le dévouement comme une folie.

Est-ce à dire pour cela que nous devons nous dépouiller complètement de nos instincts matériels et dédaigner le soin de notre corps pour ne songer qu'à la partie spirituelle qui nous anime? Ce serait passer d'un excès à un autre. L'esprit et le corps ont été unis pour fonctionner ensemble, et nous ne saurions les négliger l'un ou l'autre sans être avertis de notre méprise par la souffrance. Si les gémissements d'un autre homme viennent frapper nos oreilles, sa voix nous pénètre et nous émeut. Si la justice, la pitié, ne sont pas respectées par ceux au milieu desquels nous vivons, nous en sommes indignés. La vue de la douleur nous afflige, l'iniquité nous révolte, lors même que nous y sommes étrangers. Négligeons-nous de prendre nos repas et de nous couvrir de nos vêtements, la faim et le froid nous avertissent bientôt de cet oubli. Lorsque nous ne pouvons nous procurer les objets que ces besoins réclament, nos membres s'affaiblissent, nos facultés s'énervent, notre intelligence se trouble, nous devenons inca-

## FEUILLETON DU CENSEUR. — 26 JANVIER.

### Souvenirs Historiques.

#### BATAILLE DE LEIPSIG.

Sommaire : Bernadotte dans la nuit du 17 au 18. — Remords. — Apparition soudaine de Blücher et du prince Guillaume de Prusse. — Ils viennent scruter le cœur de Bernadotte. — Conversation curieuse. — Surveillance organisée autour de Bernadotte. — Comment il s'est vengé. — Il prend son parti et va combattre. — Bataille de Leipzig. — Coup d'œil sur les opérations générales.

Bernadotte, qui, comme nous l'avons déjà dit, n'avait pris aucune part aux événements du 16, et qui, dans la soirée du 17, pressé par lord Steward, s'était enfin réuni au corps de Blücher sur les hauteurs de Breitenfeld, arriva dans la nuit, poussant devant lui les Saxons de Reynier, avec lesquels, chemin faisant, il négociait la grande trahison du 18. Beningsen, amenant une nouvelle armée russe, parut de bonne heure sur le terrain, et Colloredo y parvint à midi avec une division autrichienne.

La journée du 17 s'était écoulée sans combats, si l'on en excepte une lutte assez vive des troupes de Sacken contre la division Delmas sur le Bas-Rietschke, et quelques rencontres entre les hussards russes et la cavalerie du duc de Padoue, campée aux environs de Pfaffendorf. A midi, tout était rentré dans une paix profonde, et les forces opposées avaient repris leurs positions respectives à une grande portée de canon les unes des autres. Pendant cette journée sombre et pluvieuse, on s'occupait, de part et d'autre, à parcourir les lignes, à remplacer les munitions consommées, à réparer les armes, à réorganiser les compagnies décimées la veille, à distribuer des vivres, panser les blessés et transmettre des ordres. Tout, dans cette activité silencieuse, respirait une préoccupation solennelle et l'attente d'un choc terrible. Dans la soirée, Napoléon ordonna aux divers corps d'armée de se concentrer davantage sur Leipzig, rétrécissant son art de cercle, et abandonnant les villages de Wachau et de Liebertowitz, afin sans doute de donner plus de solidité à ses colonnes et de se lier plus fortement avec sa gauche. Il prit Probstheida pour point central et se plaça, avec sa garde, entre ce village et son aile droite établie sur la Pleiss. A minuit, une vive fusillade s'engagea sur toute la ligne. A deux heures, le mouvement rétrograde commença sous un torrent de pluie; les divers corps vinrent se former en colonnes derrière Dœlitz, Döesen, Ziegelscheun et Holzhausen, les postes restant en présence de l'ennemi pour lui masquer ces dispositions.

Vers la gauche, Ney prolongeait sa ligne jusqu'à Paunsdorf.

Que se passait-il alors dans le camp des alliés? Vers minuit, un officier saxon, trompant la surveillance de nos avant-postes, avait porté aux souverains l'avis du mouvement de retraite de l'armée française et la nouvelle assurance que tous les confédérés étaient prêts à passer dans leurs rangs; mais il ajoutait que, si Napoléon n'était pas attaqué le lendemain, il allait entraîner en France les régiments allemands. Alors seulement fut arrêté le projet de recommencer la lutte avant le jour. Cependant les lenteurs de Bernadotte, ses violentes discussions avec Blücher, le refus de celui-ci de se rendre à une conférence au quartier-général de Charles-Jean, inspiraient toujours des craintes sérieuses aux généraux de la coalition, et il fut convenu: 1<sup>o</sup> que le prince royal ne serait informé que dans quelques heures de la résolution qui venait d'être prise de livrer bataille; 2<sup>o</sup> que Blücher prescrirait secrètement à Bulow et à Winzingerode de franchir la Partha, près de Moakau, même sans les ordres de Bernadotte, s'il hésitait à les donner; 3<sup>o</sup> qu'à cinq heures du matin, Blücher se rendrait avec le prince Guillaume de Prusse au quartier-général de l'armée du Nord, à Breitenfeld, pour y étudier les dispositions du prince royal de Suède, concerter leurs mouvements, ou prendre tel autre parti que réclameraient les circonstances.

Le plan des alliés était d'assailir de trois côtés la ligne circulaire de Napoléon: au sud, par deux grands corps composés, le premier de Russes et de Prussiens conduits par Wittgenstein et Kleist, le second de l'élite autrichienne sous le prince de Hesse-Hambourg. Ces deux corps, destinés, l'un à attaquer le centre de l'armée française, l'autre à déloger Poniatowski de la Pleiss, devaient opérer sous les yeux du généralissime de la coalition. A l'est, les Français devaient être abordés par Beningsen, ayant sous son commandement les Russes, les Autrichiens de Klenau et une division prussienne; au nord, par le prince royal de Suède et l'armée de Silésie.

Des confins de l'Asie aux mers de l'Atlantique, des pieds du Caucase aux montagnes de Bohême, des soldats de toutes les races, de toutes les nations ont été mis au service des ressentiments de Bernadotte, qui va pousser ces hordes au cœur de sa patrie.

Le jour où la couronne de Napoléon doit être brisée vient de se lever. Mais, avant de raconter quelques scènes de ce grand drame, disons ce qui s'était passé dans la nuit au quartier-général du prince royal de Suède.

Dans cette nuit suprême, l'âme de Bernadotte s'était émue au souvenir de la France. La terre qu'il va désoler est celle où fut son berceau, celle où reposent les cendres de ses pères. Les guerriers qu'il va frapper sont les soldats de la République et de l'Empire, qu'il commandait à Spire, à Mayence, à Prémontre, sous les murs de Saint-Quentin, à Landrecies, à Fleurus, à Maestricht, à Juliers, au Mont-Thabor, au Tagliamento, à Gradisca, à Austerlitz, à Lubeck, à Liebstadt et à Wagram. Les généraux qu'il doit

combattre à outrance furent tous les compagnons de ses travaux et de sa gloire, les instruments de sa fortune. Là sont Ney, Marmont, Oudinot, Reynier, Souham, Compans, Delmas, Latour-Maubourg, Rochambeau, Bertrand, Lauriston, Vial, Dumoutiers, ses amis d'hier, ses frères d'armes de vingt ans. Ceux-là peuvent dormir, car ils ne sont armés que contre des ennemis ou des traîtres, et s'ils doivent succomber, ce sera du moins pour leur pays. Mais lui, Bernadotte, suspect à ses alliés, odieux à ses compatriotes, il est, à lui seul, toute une défection. D'un côté, une sainte cause et des trépas glorieux; de l'autre, une lutte sacrilège et les malédictions éternelles de la véritable patrie, la patrie où l'on naquit.

Bernadotte était dans un de ces moments où l'homme a besoin de mourir pour satisfaire sa conscience, lorsque, entre quatre et cinq heures du matin, un bruit d'armes et de chevaux l'arracha tout-à-coup à sa profonde mélancolie. C'étaient Blücher et le prince Guillaume de Prusse, qui venaient, une fois encore, sonder les replis de son âme. Frappé de l'abattement du transfuge, et devinant les angoisses de son cœur, le vieux Blücher lui tend la main et lui dit: « Eh bien! prince, le soleil va bientôt éclairer, il faut l'espérer, la ruine de votre plus cruel ennemi, de l'oppressur de l'Europe, du tyran qui, à Erfurth, proposait à l'empereur Alexandre (1) de s'emparer de ce royaume de Suède sur lequel votre altesse royale est appelée à régner. Savez-vous, prince, que c'est une belle destinée que la vôtre? La postérité dira que si, méprisé par la cour de Versailles, le grand Eugène ébranla le trône de Louis XIV, méconnu, outragé par Na-

(1) Pour alarmer Bernadotte sur les intentions de Napoléon à l'égard de la Suède et l'entraîner plus facilement dans la coalition, le cabinet russe lui avait fait dire par M<sup>me</sup> de Staël qu'à Erfurth l'empereur des Français avait proposé à Alexandre de partager la Suède entre le Danemark et la Russie, et que cette question était demeurée réservée. Rien dans l'histoire de cette époque ne confirme la vérité ni même la probabilité de cette proposition. Cependant Bernadotte en était ou feignait d'en être convaincu. Dans une explication entre M. Alquier, ministre de France à Stockholm, et le prince royal de Suède, en août 1811, ce prince déclara au diplomate français qu'il était résolu à faire de nouvelles levées, parce qu'il devait se préoccuper contre l'exécution d'un projet entamé par l'empereur, à Erfurth, pour le partage de la Suède. « Vous pouvez lui dire, ajouta Bernadotte, que j'en suis informé et que je saurai me défendre. » Pressé sur l'origine de cette croyance, il se renferma dans de vagues réponses. « On en était instruit à Pétersbourg, dit-il, et là les femmes savent tout. Du reste, que l'empereur cherche dans sa mémoire la personne titrée qui a eu connaissance de la proposition qu'il a faite. » Il faut se rappeler que, déterminé à ne point tenir ses engagements envers la France, Bernadotte avait besoin de prétextes pour les violer.

pables d'agir. Voulons-nous, au contraire, sourds aux conseils de notre raison, rassasier nos sens, nous devenons victimes de nos excès, nos organes s'épuisent, leur jeu est troublé, notre existence menacée.

Les deux essences qui composent notre être sont donc inséparables et destinées à agir de concert. Toutes les deux redoutent la souffrance, c'est-à-dire le mal, et par conséquent poursuivent la recherche du bien. Mais le bien ne saurait être la satisfaction exclusive de l'une des deux; il ne saurait y avoir incompatibilité, antagonisme constant entre deux forces aussi intimement liées. Cette union a des conditions d'existence et d'accord auxquelles leur action réciproque est subordonnée et sans lesquelles elles ne sauraient sympathiser. Il y a donc pour elles une loi, une vérité commune, dans laquelle l'idée du bien est une pour toutes deux.

Cette loi par laquelle nous aspirons au bonheur nous avertit en même temps que les autres hommes, aussi sensibles que nous, y ont les mêmes droits, que nous ne saurions tenter de les en priver sans en être immédiatement punis par le remords, témoignage évident d'une justice et d'une morale suprême à laquelle nous devons nous soumettre. Elle nous indique clairement que nos efforts isolés seraient impuissants à atteindre des résultats complets; à soumettre la nature physique à notre empire. Plus tard, elle nous fait sentir qu'il ne suffit pas d'agglomérer les forces, qu'il faut encore les humaniser. Elle nous apprend enfin que les enfants de la famille humaine, ayant la même origine et la même destinée, sont unis entre eux par les liens indissolubles.

Ainsi, les sentiments d'équité, associés au désir du bonheur, deviennent la base de toute organisation rationnelle. En même temps que l'équité nous enseigne que, puisque nous avons tous les mêmes besoins, nous avons aussi les mêmes droits; l'expérience nous dit que nous ne pourrions être heureux aux dépens de nos semblables, et que le véritable bonheur de chacun est dans celui de tous. Rechercher le bonheur individuel dans le bien commun, telle est donc la tâche de l'humanité, le résumé de cette loi morale, suprême, divine, que notre conscience nous invite à respecter, que les appétits désordonnés et impatientes de nos sens nous entraînent quelquefois à violer, mais qui peut seule conduire à une destinée plus digne, à une organisation plus parfaite. Ecrite de tout temps dans le cœur de l'homme, elle fut toujours pour lui un guide sûr quand il voulut être docile à sa voix. Cette loi, une et invariable dans ses principes, multiple et progressive dans ses applications, a successivement enfanté les diverses civilisations qui sont nées les unes des autres au fur et à mesure que par ses conquêtes industrielles et scientifiques l'esprit humain devenait plus capable de la comprendre et de la vouloir; c'est ce qui explique les formes variées et en apparence si opposées par lesquelles elle s'est montrée à diverses époques. Les grands législateurs que l'histoire nous signale ont eu la volonté sincère de consacrer son règne par les institutions qu'ils créèrent; mais leurs esprits, en reflétant sa lumière, furent obscurcis à leur insu des ombres dont ils étaient enveloppés. La loi morale est une règle absolue, éternelle, complète et inaltérable en elle-même comme Dieu dont elle émane, mais relative quant à l'homme selon les temps et les circonstances. Il est évident qu'il ne saurait être responsable des actes de sa volonté que dans les limites de son intelligence et de ses moyens. Faire ce qui est bien aussitôt qu'on en a la conception et la possibilité, sans retard, sans tergiversation, là est toute moralité (1).

(1) Les lois ne doivent avoir d'autre principe que ceux qui émanent des premières notions de la justice. (PLATON.)  
La morale, c'est la justice; la justice, c'est l'ordre; et le gouvernement, c'est l'organisation de l'ordre. C'est donc aux gouvernements surtout que la morale doit être appliquée. (ARISTOTE.)

Il faut croire, en vérité, que le ministère réserve ses grands arguments et ses grands orateurs pour le moment le plus critique, c'est-à-dire pour le moment où la chambre sera appelée à voter l'amendement de M. de Carné qui implique un blâme des actes du cabinet, car jusqu'à présent il n'y a rien de plus pitoyable que les raisons qui ont été avancées pour défendre ses actes, rien de plus triste, à l'exception de M. Guizot, que les orateurs qui se sont présentés à la tribune pour les soutenir. Le premier jour, nous avons eu M. Liadières et M. Agénor de Gasparin, deux hommes qui sont plus violents qu'habiles; le lendemain, le cabinet a été condamné à s'entendre porter aux nues par M. de Peyramont, dont la façon méridionale a indisposé la chambre bien plus qu'elle ne l'a portée à la bienveillance; enfin hier, alors qu'il aurait fallu un homme bien adroit, bien souple, avant du tact et de la finesse, pour détruire l'effet qu'avait produit le discours de M. Dupin, c'est M. Hébert, l'avocat normand, qui est accouru au secours de M. Guizot.

Les meilleures intentions l'avaient sans doute poussé à la tribune, mais les meilleures intentions ne suffisent pas toujours pour réussir, et M. Hébert en a eu la preuve. Nous avons rarement vu un orateur plus mal inspiré; M. Hébert nous a rappelé ces avocats qui n'étudient leurs affaires qu'une heure avant d'aller à l'audience, et qui alors défendent tant bien que mal les intérêts de leur client, oubliant de mettre en relief ce qu'il importerait le plus de prouver; s'appesantissant sur des points sur lesquels il est dangereux d'insister, confondant malhabilement les principes et les faits et n'en sachant tirer aucune conséquence en faveur de leur cause, irritant les juges au lieu de leur adresser des paroles de calme, ne faisant rien pour calmer les esprits qui peuvent être prévenus et les ramener à son opinion. Tel a été M. Hébert, à qui le ministère avait fait confier les fonctions de rapporteur de la commission de l'adresse, comme à l'homme sur lequel il lui était le plus permis de compter. Autant eu valu, vraiment, se faire défendre par M. de Latournelle ou par M. Muret de Bord. Ces orateurs n'eussent certainement pas jeté à la tête du cabinet des pavés plus lourds que ceux qui lui sont arrivés de la main de M. Hébert.

Après s'être efforcé de justifier la conduite du ministère dans les affaires de Taïti, du Maroc et du droit de visite, savez-vous ce que M. Hébert a dit à la chambre? « Ce ne sont pas d'éclatants témoignages de votre approbation que nous vous demandons, c'est une simple adhésion. » Quelle modestie! quelle humilité de la part du cabinet! Il ne veut pas qu'on lui dise: « Votre conduite a été digne, elle a été ferme, elle a été conforme aux intérêts du pays, et je vous en glorifie hautement. » Il lui suffit qu'on ne lui dise pas qu'il a mal fait; ce *satisfecit* négatif est tout ce que son ambition demande.

Tout le discours de M. Hébert peut se résumer dans ces termes. Avons-nous donc tort de dire qu'il était impossible de jeter un plus lourd pavé à la face du ministère?

— Deux orateurs, MM. Crémieux et de Gasparin, ont occupé la tribune au commencement de la séance. Tous deux ont vainement cherché à captiver l'attention de la chambre, il leur a été absolument impossible de se faire écouter; et ce n'est pas sans peine que M. Billault, qui a pris la parole après eux, a pu ramener les esprits à la discussion et les décider à entendre ce qu'il avait à dire contre le cabinet. M. Billault a commencé à parler vers trois heures, et il parle encore en ce moment. Il a annoncé qu'il démontrerait que la politique du ministère dans les affaires du Maroc, de Taïti et du droit de visite avait manqué de fermeté et de prévoyance, et il a tenu ce qu'il avait annoncé. C'est M. Guizot, sans doute, qui parlera après lui, à moins qu'il ne se réserve pour clore la discussion et qu'il n'aime mieux charger M. Duchâtel de l'embarras de réfuter M. Billault. Quoi qu'il arrive, il paraît certain que M. Dufaure répondra au ministre qui occupera la tribune après M. Billault.

D'après toutes les probabilités, le vote sur l'amendement de M. de Carné aura lieu dans la séance de ce jour. A la manière dont la chambre assiste aux débats, à la manière dont elle écoute les orateurs, il est facile de voir qu'il y a quelque chose qui la préoccupe encore plus que la force ou l'éloquence des arguments par lesquels le cabinet, ses adversaires et ses défenseurs se combattent. On est impatient de se compter; on est impatient de connaître l'arrêt qui sortira de l'urne; on est impatient de savoir si toutes les manœuvres par lesquelles M. Guizot a cherché à sauver son portefeuille le préserveront du danger dont il est menacé et lui permettront de continuer cette *politique de prévenances et de petits soins* vis-à-vis de l'Angleterre que M. Billault vient de dénoncer comme ayant manqué de fermeté et de prévoyance.

Nous croyons que le scrutin donnera une majorité de quelques voix au cabinet; mais, à coup sûr, ce ne sera certainement ni la justice de sa cause ni le mérite de ses défenseurs qui lui auront valu. Il pourra vivre malgré les coups qui viennent de lui être portés, mais il vivra ébranlé, déconsidéré et traînant sa pénible agonie, jusqu'à ce que le pays, dans les élections, vienne lui donner le coup de grâce.

— Le nombre des députés présents à Paris était hier de 434. Jamais, depuis quatorze ans, il ne s'est trouvé réuni sur les bancs de la chambre un aussi grand nombre de membres. Le ministère a appelé à son secours tous ceux dont la voix lui était assurée. Parmi les absents, il en est 17 qui appartiennent à l'opposition, et qui voteraient avec elle s'ils pouvaient lui envoyer leur vote du fond de leurs départements, ou ils sont retenus ou par la maladie, ou par des raisons qui doivent être très-graves pour les avoir empêchés de se rendre à leur poste dans des circonstances aussi importantes.

Il est temps, pour le repos du ministère, que le vote qui doit fixer ses destinées ait lieu; car, plus on en approche, plus les exigences des députés qui ne veulent pas voter à titre gratuit deviennent impérieuses et difficiles à satisfaire. Les places, les décorations, les dîners, les invitations à la cour, les loges aux théâtres, tout cela ne suffirait bientôt plus, s'il fallait, pendant deux ou trois jours encore, satisfaire tous les appétits qui demandent des rations ordinaires et extraordinaires. C'est une campagne qui aura coûté cher au cabinet; s'il en sort vainqueur, il en fera payer les frais par le pays, absolument comme cela s'est passé pour la campagne du Maroc.

Bulletin de la Bourse de Paris du 23 janvier 1845.

Toujours même calme dans les affaires. La rente était demandée avant l'ouverture à 85 1/2. Elle a ouvert au parquet à 85 25, et pendant toute la bourse elle est restée cotée entre ce cours et celui de 85 15.

La rente a fermé au parquet à 85 20 et dans la coulisse à 85 22 1/2.

Trois pour cent . . . . .	85 15	Caisse Lafitte . . . . .	1085
Quatre pour cent . . . . .	»	Obligations de Paris . . . . .	1447 50
Quatre et demi pour cent . . . . .	»	CHEMINS DE FER.	
Cinq pour cent . . . . .	121 85	Saint-Germain . . . . .	»
Emprunt de 1844 . . . . .	86 40	Versailles, rive droite . . . . .	497 50
Trois pour cent belge . . . . .	»	— rive gauche . . . . .	385
Quatre et demi pour cent h. . . . .	105 1/2	Paris à Orléans . . . . .	1130
Cinq pour cent belge . . . . .	»	Paris à Rouen . . . . .	1060
Cinq pour cent napolitain . . . . .	»	Rouen au Havre . . . . .	842 50
Cinq pour cent romain . . . . .	105 1/4	Avignon à Marseille . . . . .	»
Cinq pour cent portugais . . . . .	60	Strasbourg à Bâle . . . . .	367 50
Trois pour cent espagnol . . . . .	40	Orléans à Bordeaux . . . . .	647 50
Deux et demi pour cent hol. . . . .	»	Orléans à Vierzon . . . . .	727 50
Banque de France . . . . .	3265	Amiens à Boulogne . . . . .	570
Comptoir Ganneron . . . . .	1060	Paris à Sceaux . . . . .	»
Banque belge . . . . .	653		

Chambre des Députés.

Fin de la séance du 22 janvier.

M. LE PRÉSIDENT: Plusieurs députés me font remarquer que l'amendement de M. de Carné soulève les questions qui sont l'objet de la discussion générale, et qu'il y aurait avantage à passer à la discussion de cet amendement. (Oui! oui!)

M. HÉBERT: Pour ménager les moments de la chambre, j'adhère à la proposition qui a été faite par plusieurs de nos collègues; je reprendrai la parole à propos de l'amendement de M. de Carné, tant pour lui répondre que pour répondre à M. Dupin. (Oui! oui! — Adopté.)

La délibération s'engage sur le paragraphe 1<sup>er</sup> de l'adresse.  
« Sire, lorsque notre session s'achevait, il y a peu de mois, des complications qui pouvaient devenir sérieuses avaient excité votre sollicitude. En reprenant aujourd'hui nos travaux, au milieu d'un calme profond, nous aimons à nous féliciter avec vous du brillant succès de nos armes et du prompt rétablissement de la paix. »

Deux amendements ont été proposés sur ce paragraphe: le premier est de M. Gustave de Beaumont; mais le débat s'ouvre d'abord sur l'amendement que M. de Carné a proposé à ce même paragraphe. Voici cet amendement:

« Sire, notre session s'achevait, il y a peu de mois, au milieu de complications qu'une conduite prévoyante et ferme aurait pu prévenir ou terminer d'une manière plus satisfaisante. En reprenant aujourd'hui nos travaux, au sein d'un calme profond, nous aimons à nous féliciter avec vous du brillant succès de nos armes et du prompt rétablissement de la paix. »

La parole est à M. de Carné pour développer son amendement.  
M. DE CARNÉ: L'amendement que je propose à la chambre a une singulière bonne fortune, il a été appuyé avant d'être déve-

poléon, le prince royal de Suède brisa la couronne de ce tyran; car nous la briserons... n'est-ce pas, prince? »

« Monsieur, répondit froidement Bernadotte, la Providence seule a le secret de l'avenir; mais ce qui dépend de nous, c'est de sacrifier nos affections à nos devoirs. Les miens sont clairement tracés, et ma résolution est inébranlable; occupons-nous des opérations de la journée. »

Alors il fut arrêté que l'armée du Nord se porterait sur Taucha, que dans ce moment, elle se lirait par sa gauche aux troupes du général Beningsen, et que le corps russe de Langenon serait placé pour la journée sous les ordres du prince royal de Suède, qui franchirait la Partha à Taucha.

Puis des commissaires de chacune des puissances vinrent successivement se ranger aux côtés de Bernadotte. Les parrains de l'apostat devaient surveiller leur néophyte jusque sous les éclats de la foudre. Autour de lui se groupaient ces généraux diplomates, célèbres courtiers de trahison, qui, depuis dix ans, sillonnaient l'Europe en tous sens pour y semer des haines contre la France, des complots contre Napoléon. C'étaient l'Anglais Steward, le plus implacable de nos ennemis; le Russe Schutelen, qui nous les premières intelligences entre Bernadotte et Alexandre; le Corse Pozzo di Borgo, qui porta jusqu'au fanatisme l'aversion de son pays et des Bonaparte; le Prussien Kruzemark, l'un des plus ardents instigateurs de la défection de Frédéric-Guillaume, et l'Autrichien Vincent, associé à toutes les intrigues des cabinets européens.

Cette tyrannique précaution sortait des insultes communes, et Bernadotte, profondément blessé des inquiétudes qui l'enveloppaient, se vengea de ses observateurs en les traînant plusieurs sous les feux de la mitraille (1).

Cependant cet homme a pris son parti. Au sentiment de la patrie, qui naguère l'a remué jusqu'aux entrailles, a succédé une sombre énergie; il va combattre et déployer dans une longue et sanglante lutte ce génie guerrier et ce courage militaire qui, en l'absence d'un héroïque dévouement, peuvent, hélas! s'allumer aux plus mauvaises passions et se montrer destitués de toute moralité.

L'arrivée du prince royal de Suède dans la position de Breitenfeld avait complété le grand réseau qui, dans la soirée du 17, enveloppait Leipzig au nord, à l'est et au sud, et ne laissait d'autre issue à l'armée française

(1) « Les généraux Schutelen, Steward, Pozzo di Borgo et Kruzemark, commissaires des puissances coalisées, assistèrent aux opérations de l'armée du Nord dans la journée du 18. Le prince royal tint plusieurs heures ces militaires-diplomates sous le feu le plus vif; peut-être par cette raison se crurent-ils autorisés à hasarder quelques conseils stratégiques. Son Altesse Royale les entendit sans se mettre en peine d'y déferer. » (TOUCHARD-LAFOSSÉ.)

que du côté de l'ouest pour gagner, par Lindenau, la Saale et la chaussée du Rhin.

Informé de cet état de choses, Napoléon monta à cheval à une heure du matin, et, prenant pour pivot le village de Connewitz, il fit exécuter, dans l'ombre et le silence, un changement de front, la gauche en arrière. Le but de ce mouvement était de serrer de plus près la ville de Leipzig, en retréissant encore l'ordre de bataille. Après avoir visité les bivouacs de Ney à Reudnitz, ceux de Bertrand à Lindenau, exploré les environs de la chaussée, fait pratiquer quelques passages à travers les marais voisins, ordonné la construction de plusieurs ponts sur l'Elster, visité Stetteritz pour reconnaître les mouvements de Schwartzberg et donné des instructions à Mortier, Napoléon était revenu sur la hauteur de Thonberg, où se trouvait la garde et où il prit position près d'un moulin à moitié ruiné par les boulets.

Huit heures sonnaient à la cathédrale de Leipzig, quand les trois armées ennemies s'ébranlèrent simultanément sur trois points différents. Dresen, Mensdorf, le bois de Gross-Passau, les ponts de Holzhausen et le monticule de Ziegelscheun venaient d'être abandonnés par les postes français, qui s'étaient retirés lentement après avoir tiré quelques coups de canon. Alors les armées ennemies traversèrent le champ de bataille du 16, et s'arrêtèrent de nouveau, comme pour attendre des ordres. A neuf heures, elles se reportèrent en avant, et le combat s'engagea aussitôt sur toute la ligne, depuis Raschwitz et Doelitz jusqu'au-delà de Baasdorf.

Quelques mots seulement sur les opérations du centre et de l'aile droite; ils sont nécessaires à l'intelligence des événements qui s'accomplissent à l'aile gauche, où commande Bernadotte.

Trois colonnes de la grande armée de Bohême, commandée par Beningsen, Barclay de Tolly et le prince de Hesse-Hambourg, marchèrent, la première sur Holzhausen, la seconde sur Wachiou, la troisième sur Doelitz et Dessen. Le prince de Hesse-Hambourg s'avança sur la Pleiss, et engagea le combat contre les troupes de Poniatowski, auquel il enleva le village de Doelitz après une des luttes les plus acharnées et les plus sanglantes dont fasse mention l'histoire de la guerre. Les Autrichiens, plusieurs fois repoussés par Oudinot, accouru au secours des Polonais, s'emparent des hauteurs de la rive droite de la Pleiss, où ils se maintiennent toute la journée. A leur droite, les Russes et les Prussiens avaient obtenu quelques succès et poussé les Français jusqu'auprès de Probstheyda; à midi, ils se trouvaient en face de Napoléon.

Probstheyda était l'angle saillant de la ligne de bataille. Napoléon y avait réuni de nombreux bataillons de toutes armes et élevé plusieurs retranchements. Des meurtrières pratiquées dans toutes les maisons en avaient fait autant de postes fortifiés.

Le 2<sup>e</sup> et le 5<sup>e</sup> corps, commandés par Bellune et Lauriston, occupaient ce formidable village, dont l'artillerie de Drouot était chargée de défendre

les approches. Là eut lieu l'attaque la plus vive, la plus opiniâtre. Napoléon se tenait, avec sa garde, à égale distance du 2<sup>e</sup> et du 5<sup>e</sup> corps, prêt à se porter au secours de l'un ou de l'autre. L'importance de Probstheyda était également appréciée par les deux armées, et le prince Auguste de Prusse aborda cette position avec une telle vigueur qu'il parvint deux fois à s'y loger. Mais, attaqué lui-même une troisième fois, il en fut définitivement chassé par les Français. Alors de nouveaux bataillons russes essayèrent en vain de recommencer cette sanglante lutte, ils furent repoussés après un carnage effroyable.

A l'est, Beningsen s'était rué sur Macdonald, qui, après lui avoir opposé la plus glorieuse résistance, surtout dans Holzhausen, pris, repris plusieurs fois, et enfin incendié, s'était replié sur Stetteritz, à peu de distance de Probstheyda, qu'il défendit héroïquement contre les attaques réunies de Ziethen et de Beningsen.

Alors ce point devint le théâtre de la plus terrible bataille. Une artillerie formidable concentre et croise ses feux sur le village, et vomit la mort dans les profondeurs des masses ennemies, pressées sur un terrain étroit. S'élançant au-delà de Probstheyda, les cavaliers de Bordesoulle et de Doumerc pénètrent au milieu des escadrons alliés, hachent et culbutent les cuirassiers russes, prussiens et autrichiens. Puis arrivent, au pas de course, les réserves de Schwartzberg et les régiments de Giulay; le combat change un instant de face, et nos soldats, contenus par Napoléon dont le regard mesure toutes les nécessités du champ de bataille, rentrent dans leurs lignes, où ils se préparent à une résistance gigantesque. Cependant l'ennemi comprend, comme nous, que le sort de la journée est dans Probstheyda, et il l'attaque avec furie. Les ailes des troupes alliées se dégarnissent pour accourir sur ce point isolé au milieu d'une plaine immense. De tous les côtés de l'horizon, on voit se précipiter les corps de Wittgenstein, de Kleist, de Wimpfen, de Klenau, suivis de leurs réserves et appuyés par des masses nombreuses de cavalerie. Ces colonnes viennent se former à deux portées de canon de Probstheyda; Constantin se jette au milieu d'elles pour animer leur courage, et, des hauteurs de Dessen, Alexandre et Frédéric-Guillaume les excitent de leur présence. Bientôt les alliés marchent sur Probstheyda qui se trouve presque renfermé dans un cercle de feu et de fer; mais les canons de Drouot, les prenant d'écharpe, les ravagent dans tous les sens; elles viennent se briser contre les baïonnettes françaises et reculent épouvantées à l'aspect de nos aigles. Revenus de ce choc, les ennemis tentent un dernier effort; mais, repoussés encore, ils rétrogradent et abandonnent cette épouvantable lutte. Toutes les troupes qui formaient le centre des deux armées se trouvaient massées entre les positions de Stetteritz et de Probstheyda, lorsque les ombres de la nuit s'abaissèrent sur cette grande destruction et mirent fin au carnage.

(La suite à un prochain numéro.)

l'oppo; j'en remercie M. Dupin.

Le résultat évident de cette discussion est de poser la question suivante à la conscience de l'Assemblée : Depuis votre dernière session, la conduite du cabinet a-t-elle manqué de prévoyance et de fermeté? de prévoyance dans la pensée qui conçoit, de fermeté dans l'action qui exécute? J'ai cru devoir poser un amendement qui résout cette question. J'ai été arrêté un moment par un scrupule personnel. J'ai entendu dire que lorsqu'on est assis sur les bancs conservateurs, on abdique en quelque sorte sa place en annonçant un dissentiment avec l'administration. Cette théorie, Messieurs, peut être fort commode pour le ministère, mais elle serait désastreuse pour le gouvernement représentatif. On a repoussé les contre-propositions, les nuances. M. de Gasparin aurait supprimé volontiers toutes les couleurs, en ne conservant que le blanc et le noir; ce n'est pas là la science du gouvernement. Il faut accepter toutes les oppositions.

M. de Carné passe en revue tous les actes importants du ministère depuis quatre ans; il termine en repoussant la politique ministérielle comme imprévoyante et faible.

M. HÉBERT, rapporteur de la commission de l'adresse, attaque l'opposition qui, en présentant des amendements, n'a, dit-il, d'autre but que de changer le ministère, sous le prétexte de changer sa politique. Il s'attache à démontrer la différence qui existe entre le paragraphe et l'amendement, et excite à plusieurs reprises les murmures en essayant de justifier le traité conclu avec le Maroc; il lit une lettre de M. le prince de Joinville, dans laquelle sont exaltés les succès de la France dans l'affaire du Maroc.

M. Hébert continue et cherche à justifier l'évacuation de Mogador. Ses paroles excitent encore des rires et des murmures. Il justifie de même la conduite du cabinet dans l'affaire de Taïti, et approuve l'indemnité accordée à Pritchard. Il arrive au droit de visite.

Quant au droit de visite, dit-il, je comprends à peine qu'il puisse être compris dans le blâme que formule l'amendement de M. de Carné. La chambre, par ses votes, a, dans les dernières sessions, recommandé des négociations au gouvernement. Le gouvernement reconnaît qu'elles sont pendantes, mais qu'elles ont produit déjà un certain résultat. Une commission est nommée pour rechercher ce qu'on peut substituer au droit de visite réciproque. Quand un tel principe est admis, que reste-t-il du droit de visite? N'est-il pas reconnu, n'est-il pas avoué qu'il a fait son temps? Vouloir blâmer le gouvernement qui a obtenu déjà ces résultats, n'est-ce pas aller contre l'équité, contre la justice?

Vous ne voyez pas, dit M. Hébert en terminant, l'injustice qu'il y a à qualifier comme vous le demandez la politique du gouvernement! Mais c'est nous amoindrir aux yeux des autres nations. Quand nous avons obtenu partout satisfaction, vous allez dire à l'Europe, à l'Angleterre, que nous nous sommes laissés imposer la paix, que vous vous êtes laissés jouer par l'Angleterre! Et c'est sous l'influence de ces paroles que vous voulez que se poursuivent les négociations relatives au droit de visite. Lorsque vous avez par deux fois mis cette question aux mains du gouvernement, avez-vous voulu l'impossible? Pensez, je vous en supplie, à autre chose qu'à cette question ministérielle, qui a son importance, sans doute, mais qui n'est rien quand il s'agit de décider si la politique générale du gouvernement, depuis la dernière session, a été conforme aux intérêts et à la dignité de la France, ou, au contraire, si elle a abaissé la France en sacrifiant ses intérêts. (Approbation au centre. — Agitation prolongée.)

La séance est levée à six heures et demie.

(Correspondance particulière de Cassino.)

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 25 janvier.

La séance est ouverte à une heure et demie. Le procès-verbal est lu et adopté.

On a distribué aux députés un amendement de M. Léon de Malleville sur le troisième paragraphe du projet d'adresse, ainsi conçu :

« Nous sommes satisfaits d'apprendre que l'accord si nécessaire au repos du monde a été maintenu entre les deux états; mais nous regrettons qu'en concédant une réparation qui n'était pas due, il n'ait pas été tenu un compte suffisant des règles de justice et de réciprocité que la France respectera toujours. »

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet d'adresse. Avant l'ouverture des débats de la séance, M. Etienne, député de la Meuse, dépose sur le bureau une pétition des habitants de Verdun réclamant le paiement d'une créance de 5,500,000 f. due par les Anglais.

M. CRÉMIEUX prend la parole sur l'amendement de M. de Carné. Il y a dans l'amendement deux choses, dit-il : le blâme contre le ministère et l'objet de ce blâme. Le blâme n'a pas besoin d'être discuté. L'objet de l'amendement est de se séparer de la politique ministérielle dans les trois points du Maroc, de Taïti et du droit de visite.

L'orateur définit l'intrigue l'abandon, de la part d'un certain nombre de membres de la majorité, de ce qu'on a appelé ailleurs la politique à outrance.

M. Crémieux entre dans la discussion de l'affaire du Maroc, mais le bruit systématique du centre l'oblige à quitter la tribune.

M. DE GASPARIN : En attendant hier les discours des trois orateurs qui se sont fait entendre sur les questions du Maroc, de Taïti et du droit de visite, je me suis demandé ce qu'aurait fait l'opposition, si elle avait eu à résoudre cette question. Dans le Maroc, on n'aurait tenu aucun compte de la situation assez délicate d'Abd-el-Rhaman vis-à-vis d'Abd-el-Kader. Au lieu d'une affaire terminée, on aurait une affaire qui commencerait. Dans la question de Taïti, dans l'incident Pritchard, s'il faut en croire les orateurs qui ont paru hier à la tribune, l'opposition gouvernant aurait déclaré qu'on ne reconnaissait pas le jugement de M. Brunt, qui a déclaré que ni le motif ni la forme de l'incarcération de Pritchard n'étaient approuvés par lui. On aurait dit au gouvernement qu'on en savait plus long à Paris qu'à Papeïti.

Dans la question du droit de visite, le procédé n'aurait pas été moins simple : Nous ne voulons pas de commissaires pour rechercher les nouveaux moyens de réprimer la traite; nous déchirons les traités, nous ne tiendrons pas la parole donnée. On dirait, en vérité, que les honorables membres qui indiquent de pareilles solutions croient devoir traiter avec les puissances étrangères comme nous l'avons fait avec Tanager, où nous avons laissé aux agents de l'empereur deux heures pour accepter nos propositions.

L'orateur indique qu'il va se renfermer dans le seul examen de l'affaire de Taïti; mais le bruit devient si intense que bientôt M. de Gasparin est obligé de quitter la tribune comme M. Crémieux, en annonçant qu'il reprendra son discours au paragraphe relatif à Taïti.

M. BILLAULT a la parole. (Mouvement d'attention.) Je crois, avec l'auteur de l'amendement, que la politique du cabinet n'a été ni ferme ni prévoyante. Avant d'aborder cet examen, la chambre me permettra de dégager la discussion des nuages où l'on a voulu l'envelopper. Depuis un mois les journaux du ministère ne parlent que d'intrigue et de guerre de portefeuilles, et M. le ministre des affaires étrangères, dont on connaît le dédain théorique pour les moyens extérieurs, parlait encore avant-hier des efforts des coteries. Nous attaquons la politique du cabinet. Où est l'intrigue? Nombre de membres de la majorité se sont séparés du cabinet, après avoir souffert long-temps, après avoir toléré bien des abus qu'ils déploraient. Où est l'intrigue? Nous n'avons, quant à nous, qu'une seule force, la discussion publique; est-ce là ce qu'on appelle l'intrigue?

Vous vous êtes tournés vers la gauche, cette véritable gauche, et vous avez demandé quoi? un appoint pour votre majorité! (Mouvement.) Vous l'avez appelée une machine à renverser les ministères.

Lorsque la chambre aura décidé, si elle le décide, que vous ne devez pas rester aux affaires, qu'osera dire que vous pouvez rester aux affaires?

Qui osera le dire au milieu de vos amis? La minorité sera pour vous, la majorité contre vous; la question sera tranchée, et personne n'osera dire non plus que l'on doit faire ce que nous avons fait.

Je serai court sur la question du Maroc. Je ne dirai pas que nous avons été dirigés par l'Angleterre, je n'en ai pas la preuve; mais je demanderai pourquoi on nous a refusé la correspondance de M. Hay; je demanderai quelle a été l'intervention de M. Bulwer, celle de M. Wilson, gouvernement de Gibraltar.

L'orateur s'attache à démontrer que le bénéfice tout entier de la guerre du Maroc a été pour l'Angleterre. Elle s'est servie, en effet, de l'ébranlement du Maroc pour intervenir utilement dans le différend du Maroc et de l'Espagne.

Je ne chercherai aucun argument, dit l'orateur, dans les correspondances de ceux qui ont agi sous les ordres du cabinet. Je ne me mettrai ni devant ni derrière eux. Il n'y a ici que deux agents responsables, M. Guizot et M. de Mackau.

Le but de la guerre était d'annihiler Abd-el-Kader. Abd-el-Kader excommunié n'est nullement abattu, et l'excommunication se réduit à une négociation qu'on a essayé d'ouvrir avec lui.

M. le ministre des affaires étrangères disait le 5 juillet qu'il lui faudrait de bonnes garanties contre Abd-el-Kader; le 10 juillet, qu'il ne consentirait pas de garanties inefficaces. De quoi vous contenterez-vous aujourd'hui? Vous n'avez rien prévu dans vos instructions, vous n'avez pu atteindre le but. Abd-el-Kader est aussi puissant qu'auparavant, et Abd-el-Rhaman fait preuve de mauvais vouloir envers nous. « Nous ferons, dites-vous, s'il le faut, une autre guerre au printemps. » Mais il me semble que vous tenez bien peu compte de notre or et du sang de nos soldats. Cette campagne, vous pouviez l'éviter; vous pouviez exiger davantage, vous deviez exiger une indemnité. Votre conseil vous a écrit que le trésor dont vous avez parlé si légèrement était à Fez, et que le fils de l'empereur, en marchant contre vous, a demandé la clef de ce trésor, d'où il a tiré 500,000 f. (M. Guizot sourit.) L'hilarité de M. le ministre des affaires étrangères me paraît bien peu en rapport avec la gravité de sa situation.

Le cabinet a manqué aussi de prévoyance en ce qui concerne Taïti. S'il avait demandé une réparation en ce qui concernait les avances dont l'amiral Dupetit-Thouars avait été victime à Taïti, le gouvernement anglais n'aurait pas été si pressé de se plaindre d'une grossière injure.

Dans les dépêches, on voit que Pritchard a été l'agent provocateur, l'instigateur des troubles et des révoltes. Cela se qualifie crime au code pénal, et ce crime ne disparaît pas en raison de la qualité d'étranger, et ce crime entraîne la peine capitale. C'est à cause de cet homme que nos cinq à six cents hommes envoyés à Taïti sont exposés peut-être à toutes les difficultés, à tous les embarras de la plus pénible situation! Et celui qui est cause de cette situation, vous ne le punissez pas, vous le récompensez, vous le payez! (Très-bien! très-bien!) Il a été enfermé trois ou quatre jours, embarqué à bord d'un bâtiment anglais, et traité comme un officier. Est-ce pour cela que vous l'avez récompensé? Il a souffert, dites-vous, du secret où on l'a mis. Mais fallait-il, cet agent de conspiration, le laisser communiquer par sa femme, par ses enfants, avec les insurgés? Il a été gêné dans son commerce? S'il avait voulu faire un commerce réel et loyal, il n'aurait pas conspiré. (Approbation.)

L'Angleterre, d'ailleurs, ne vous a pas fait une seule concession, ni dans le fond, ni dans la forme. Elle a commencé par une déclaration insolite, et puis vous lui avez accordé tout ce qu'elle vous avait demandé.

Le 8 août, l'état d'esprit remarqué par M. de Jarnac avait fait des progrès; il s'étudiait à saisir dans les paroles de lord Aberdeen ce qui pouvait lui être agréable; il écrivit au ministre des affaires étrangères de France qu'il croyait comprendre qu'une indemnité pécuniaire serait une compensation agréable au ministre anglais, et aussitôt le ministre de France se précipite dans cette voie. Où donc est la concession qu'on nous a faite? M. de Jarnac...

M. GUIZOT, de sa place : Le premier devoir d'un agent du gouvernement est de faire connaître à son gouvernement le véritable état des choses dans le pays où il est (murmures à gauche); il n'arrive que trop souvent que les agents du gouvernement lui déguisent le véritable état des choses dans la crainte de lui déplaire. M. de Jarnac a dit la vérité, telle qu'il la voyait et que le gouvernement du roi avait besoin de la connaître. (Bruit.) Il a seulement écrit : « Sachez le véritable état des choses, connaissez la vraie disposition des esprits; ne vous faites pas illusion sur la réalité. »

M. de Jarnac a fait son devoir pour la question de Taïti; il l'a fait pour celle du Maroc, quand il a dit que nous poursuivions la guerre; il l'a fait pour Taïti, quand il a dit que les autorités avaient bien fait d'éloigner Pritchard. (Approbation au centre.)

M. BILLAULT : Le premier devoir d'un agent du gouvernement est de représenter dignement la France, et M. de Jarnac ne l'a pas fait.

Au centre : Il l'a fait.

L'orateur soutient que l'Angleterre n'a pas fait de démarches pour obtenir une satisfaction; elle était sûre de l'obtenir, elle s'est bornée à l'attendre. Quand la chambre a discuté et terminé les premières affaires de Taïti, l'année dernière, a-t-on envoyé de nouvelles instructions? Il était notoire pour tous que les Anglais donnaient aux insurgés de Taïti, des chefs, des munitions, des fusils, des canons; a-t-on réclamé une réparation de l'Angleterre? Non, on ne lui a rien adressé.

On a fait une situation déplorable à nos soldats et aux indigènes qui les soutiennent à Taïti. Nos soldats sont livrés à une misérable guerre de buissons, où ils versent, grâce à l'imprévoyance de notre gouvernement, tout leur sang, un sang précieux, sans résultat et sans gloire.

M. BUGEAUD : Il y a toujours de la gloire à combattre.

M. BILLAULT : Je le sais, il y a toujours de la gloire à combattre. Abordant le droit de visite, l'orateur dit que l'an dernier le ministère disait que les négociations étaient ouvertes, mais qu'il n'en pouvait parler de peur d'en compromettre le résultat. Quel résultat? S'agissait-il de nommer une commission? C'était trop peu de chose. Cette commission n'est pas sérieuse; la nouvelle en est arrivée il y a eu dimanche quinze jours, après le scrutin sur la présidence. (On rit.)

La commission, qui sera formée en partie d'abolitionnistes anglais, n'arrivera à aucun résultat.

L'orateur, à quatre heures, aborde les abus du droit de visite, et commence par ce qui s'est passé dans la Gambie, sur les côtes d'Afrique.

Nous lisons dans le journal anglais le Sun :

« L'espérance que l'on s'était généralement formée d'avoir bientôt une communication régulière et complète entre l'Angleterre, l'Alexandrie, Suez et l'Inde, s'est évanouie pour un instant, l'amirauté ayant annoncé que les arrangements nécessaires ne sont point encore terminés. On espérait, d'après la teneur de la lettre envoyée dernièrement à la société commerciale de l'Inde et de la Chine, que cette grande affaire aurait enfin été terminée le 20 du courant, et en conséquence tous nos marchands avaient fait leurs préparatifs. Ils ont été bien déçus; cependant nous savons que le gouvernement a fait tous ses efforts, et que, sans des délais et difficultés inévitables et inattendus, la ligne de communication aurait été ouverte au jour fixé. On remarquera toutefois qu'il vaut mieux que tous les arrangements aient été bien complétés avant d'expédier les mailles que de s'exposer à rencontrer des obstacles qui nuiraient beaucoup à l'entreprise. Quant aux avantages qui résulteraient de cette nouvelle voie de correspondance, tous nos marchands de Londres et des autres villes sont unanimes pour reconnaître l'importance; aussi sont-ils désireux que les délais soient rendus le plus court possible. »

AVIS. — Nous engageons les citoyens qui veulent signer la pétition des travailleurs à se présenter dans nos bureaux de neuf heures du matin à six heures du soir.

### Chronique.

La Gazette de Vaucluse donne le tableau statistique de la navigation à vapeur sur le Rhône, entre Lyon et Arles, pendant l'année 1844.

Le nombre des bateaux à vapeur partis de Lyon pour Arles a été de 1,130.

Sur ce nombre, 219 bateaux sont descendus ou remontés par la grande branche du fleuve ou branche de Villeneuve;

494 sont descendus par la branche d'Avignon et remontés par celle de Villeneuve;

417 sont descendus et remontés par la branche d'Avignon.

Total des bateaux de Lyon descendus par la branche d'Avignon, 911; par la branche de Villeneuve, 219.

Total des bateaux remontés par la branche de Villeneuve, 715; par la branche d'Avignon, 417.

— Par ordonnance royale, M. Blanchard vient d'être nommé aux fonctions d'adjoint au maire de la Croix-Rousse.

— Dimanche dernier, dans la soirée, plusieurs ouvriers de la cristallerie de la Guillotière se sont portés à des actes de violence sur la personne du sieur Guy, cabaretier, cours Bourbon, et lui ont fait une blessure à la figure. Trois de ces individus ont été immédiatement arrêtés et mis à la disposition de M. le procureur du roi.

— Dans la nuit du samedi au dimanche, le sieur Prost, ex-agent de police, a été arrêté par la gendarmerie, dans un café du cours Morand, sous la prévention de tapage nocturne et de rébellion contre les agents de la force publique.

— La gendarmerie de la Guillotière a dressé un procès-verbal contre le nommé François Coutel, prévenu d'escroquerie au préjudice des mariés Rousset, débitants, cours Bourbon, à la Guillotière.

— Ces jours derniers, une femme, demeurant rue Madame, 86, a été attaquée par deux chiens appartenant au sieur Chefdeville, maçon et plâtrier, avenue de Saxe.

L'un de ces chiens l'a saisie par la robe, et l'autre lui a fait quatre morsures à la jambe gauche.

M. Boissonnet, pharmacien, s'est empressé de cautériser les blessures de cette femme.

Quand est-ce qu'il plaira à MM. les agents de police de faire exécuter les règlements concernant les chiens?

— Les habitants de la Guillotière se plaignent de plus en plus de l'insalubrité de l'éclairage public au gaz. Nous sommes certains qu'il suffira d'avoir consigné ce fait pour que l'autorité locale s'empresse de faire droit aux justes réclamations de ses administrés.

— Une enquête de commodo et incommodo est ouverte au secrétariat de la mairie de la Guillotière au sujet de la demande formée par M. Veyron-Lacroix-Uldaris, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'établir, à la Guillotière, rue d'Aguesseau, maison Cazaud, une chaudière et une machine à vapeur de la force de six chevaux, fonctionnant à la pression de trois atmosphères.

Les personnes qui auraient des observations à faire contre cet établissement peuvent les présenter au secrétariat de la mairie tous les jours fériés, de neuf heures du matin à trois du soir, jusqu'au 31 du mois courant inclusivement.

— Il se vend tous les jours, à la Guillotière, pour trois mille francs de lait. Or, il est prouvé que les laitières y mêlent au moins un tiers d'eau, ce qui fait que tous les jours les habitants de la Guillotière paient mille francs d'eau qu'on leur vend pour du lait.

L'autorité locale ne devrait-elle pas prendre des mesures pour réprimer ces abus? (Journal de la Guillotière.)

— Des journaux ont annoncé que l'autorité supérieure avait permis à la direction des théâtres de Lyon de donner des représentations dramatiques dans la salle dite du Grand-Orient, aux Brotteaux, laquelle vient d'être transformée en théâtre provisoire. Ces journaux étaient mal informés. M. le maire de la Guillotière, assisté du conseil municipal de cette ville, s'est rendu tout récemment chez M. le préfet pour lui expliquer les graves inconvénients qu'entraînerait après elle l'autorisation qu'on lui demandait. L'administration de la Guillotière ne s'oppose pas à ce que des représentations dramatiques aient lieu dans cette commune, mais elle désire que ce soit sur une scène solide et convenable. Elle ne veut pas que l'art dramatique soit purement un sujet de rivalité pour quelques spéculateurs, mais l'objet d'une entreprise sérieuse, et en cela nous l'approuvons. Les motifs qu'il a fait valoir ont, dit-on, été approuvés par M. le préfet.

— Un jeune étudiant en médecine, doué des plus aimables qualités de cœur et de l'esprit, le fils Dégletagne, de Pont-de-Veyle, âgé de 21 ans, est mort samedi dernier des suites d'une piqûre qu'il s'était faite en ouvrant un cadavre à l'Hôtel-Dieu de Lyon. L'amputation du doigt piqué n'a pu le sauver. L'inflammation a gagné le bras, réagi sur le cerveau et causé une mort qui jette toute une famille dans le désespoir.

— Par ordonnance du 31 décembre 1844, le roi a approuvé le vœu émis par le conseil municipal de la commune de Limonest pour que la nouvelle place publique qui vient d'y être établie reçût le nom de place Décuriel, qui est celui du maire actuel de cette commune.

— Une limousine à deux collets, une chemise d'homme, quatre bonnets pour femme et deux mouchoirs de poche de couleur, dont l'un porte la lettre C, ont été saisis et sont provisoirement déposés à l'Hôtel de Ville, bureau de la police de sûreté. Les propriétaires de ces effets sont invités à s'y présenter pour les réclamer.

Une chaîne en or à quatre rangs, plaque émaillée, et une petite croix ainsi qu'une petite médaille de bronze, le tout trouvé dans les environs de Bourgoin, sont aussi déposés provisoirement dans ledit bureau.

— Les études de la première division du chemin de fer de Paris à Lyon se poursuivent activement. A mesure que les ingénieurs dressent leurs projets, on lève les plans parcellaires des terrains à acquérir; de sorte qu'on a lieu de penser que, d'ici à quelques mois, les travaux seront en cours d'exécution. C'est décidément par le tronçon compris entre Corbeil et Laroche que les travaux vont commencer. Les espérances qu'on avait pu concevoir pour le passage de la ligne au cœur du département de l'Yonne étant à peu près évanouies, un embranchement de vingt kilomètres d'Auxerre à Laroche est la seule ressource qui reste à la ville chef-lieu. Cet embranchement est indispensable et doit se faire promptement. Aussi les journaux de la localité viennent de faire à ce sujet un appel aux hommes de l'arrondissement que leur position sociale et de fortune désigne naturellement comme les moteurs de cette patriotique entreprise. (Courrier.)

— On nous communique la circulaire suivante que M. Léon Boitel vient d'adresser aux abonnés de la Revue du Lyonnais :

« J'ai l'honneur de vous annoncer que, par un traité passé avec l'académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, j'ai acquis le droit de donner gratuitement aux abonnés de la Revue du Lyonnais les Mémoires de cette compagnie; ils paraîtront tous les trois mois, et formeront par un deux volumes in-8° qui embrassent, l'un la section des lettres et arts, et l'autre la section des sciences.

» Cette publication, qui deviendra une prime pour les souscripteurs de la Revue, a seule fait reculer de quelques jours l'apparition

de la livraison de janvier. Je crois donc devoir vous instruire de cette circonstance pour faire excuser le retard de ce numéro ; à l'avenir, la Revue paraîtra, comme par le passé, le 15 de chaque mois.

« J'ai l'honneur d'être, etc. »  
— M. Fournier, président de chambre à la cour royale de Grenoble, vient de mourir subitement dans cette ville.

— M. Poulter, arrivé depuis peu de jours dans notre ville, vient de traiter avec le directeur des théâtres pour quelques représentations qui commenceront dans le courant de la semaine prochaine.

#### Spectacles du 25 janvier.

CÉLESTINS. — Les Débardeurs, ou l'Atelier, le Bal et l'Etude, vaudeville. — La Folle de Toulon, drame. — Rebecca, vaudeville

Nous lisons dans le *Courrier de la Moselle* :  
« On assure qu'une instruction se poursuit, au parquet de Metz, sur la conduite du frère de l'école chrétienne privée de la rue Vincent, que la clameur publique accuse d'intimités dégoûtantes avec de jeunes garçons de son école. On dit que dix-huit enfants seraient déjà connus comme ayant été victimes de la démoralisation de cet individu, dont le manège durait depuis environ trois ans. »

#### Nouvelles Étrangères.

##### SUISSE.

SCHWITZ, 11 janvier. — Le gouvernement a ordonné la levée en masse. Il a organisé l'espionnage et les dénonciations sur une large échelle. Le tout est entremêlé de prières publiques. Peut-on mieux se préparer à une guerre religieuse ?

— Le grand-conseil de Lucerne a autorisé la commission dite de justice à poursuivre criminellement deux députés libéraux, M. Bueler et Kauffmann, qui ont dû fuir, avec tant d'autres de leurs concitoyens, dans le canton d'Argovie.

VAUD. — Le décret du 7 janvier 1845, par lequel le grand-conseil du canton de Lucerne a rangé dans une classe privilégiée

de créances les frais de guerre et de poursuite criminelle mis à la charge des citoyens impliqués dans les événements du 8 décembre, cause un tort immense au commerce vaudois, entre autres aux négociants de Vevey qui ont fourni des vins et d'autres marchandises aux aubergistes du canton de Lucerne pour des sommes très considérables sur la foi de la législation de cet état. Les créanciers par compte-courant se trouvent ainsi avoir tout d'un coup avant eux un créancier improvisé, l'état, qui absorbe toute la fortune de leurs débiteurs, car ces frais de guerre, etc., sont au-dessus des forces des citoyens auxquels ils ont été imposés. Les dispositions rétroactives prises à Lucerne ont donc pour résultat, en ruinant complètement des débiteurs qui étaient fort solvables, de faire passer dans la caisse de l'état de Lucerne la valeur représentative des vins et autres marchandises qui ont été livrés à ces particuliers, c'est-à-dire la propriété des citoyens du canton de Vaud et d'autres états confédérés. Aussi plusieurs négociants de Vevey ont-ils vivement réclamé l'intervention de leur gouvernement auprès de celui de Lucerne pour obtenir le redressement de l'injustice dont ils sont menacés.

(Nouvelliste vaudois.)

##### TURQUIE.

CONSTANTINOPLE, le 28 décembre. Il s'est passé dans le faubourg de Pera un événement qui a produit une grande sensation.

Un Français a été poursuivi par des soldats turcs jusque dans l'intérieur de l'hôtel de l'ambassade. Il fallait une réparation éclatante. Immédiatement des démarches furent faites auprès de la Sublime-Porte. Chékib-Effendi s'empressa d'envoyer le premier interprète du divan chez le chargé d'affaires de France pour lui faire ses excuses et lui témoigner ses regrets pour ce qui s'était passé. D'un autre côté, Riza-Pacha quitta aussitôt le conseil où il se trouvait, se rendit à Tophané, fit venir le capitaine, le dégrada après lui avoir adressé de dures réprimandes, le mit aux arrêts, et envoya un de ses aides-de-camp chez M. de Butenval pour l'informer de ce qui avait été fait.

La satisfaction fut jugée suffisante, et l'affaire a été terminée le même jour.

Le gérant responsable, B. MURAT.

#### AVIS.

Les sieurs BLOCH, opticiens de l'académie de Strasbourg, préviennent le public qu'ils partiront le jeudi 30 janvier, sans renvoi. Ils sont visibles de dix à quatre heures, à l'hôtel du Parc.

Le tirage au sort pour la classe de 1844 devant avoir lieu le 22 février prochain, nous ne saurions trop recommander aux familles qui ont des fils faisant partie de cette classe la maison NATHAN MAYER, qui offre, par son mode d'assurance, toutes les garanties désirables.

(Voir aux annonces.)

#### SALLE DE LA GALERIE DE L'ARGUE.

M. MACALLISTER, célèbre prestidigitateur physicien de Londres, donnera encore une représentation dans notre ville dimanche 26, à sept heures du soir.

Le spectacle sera terminé par une grande exposition de tableaux fondants par M. KLISCHNIG.

TABLETTES LAROQUE. — Ce pectoral guérit en peu de jours les rhumes, toux nerveuses, catarrhes, maux de gorge, et les irritations. — Il se vend moins cher que tous les autres, par boîtes de 60 c. et de 1 fr. 20 c. dans les pharmacies Laroque, rue Saint-Polycarpe; Lardet, place de la Préfecture; André, place des Célestins; Crolas, à Saint-Just; Durantet, à la Croix-Rousse; Simon, à Vaise.

Toutes les personnes qui tiennent à la conservation parfaite de leurs cheveux ont adopté aujourd'hui l'emploi de la VÉRITABLE POMMADE DE DUPUYTREN, cosmétique infaillible pour les empêcher de blanchir et de tomber. Dépôts à Lyon, chez MM. Vernet, pharmacien, place des Terreaux, et André, pharmacie des Célestins; à Grenoble, chez M. Col, place Saint-André, 2.

Etude de M<sup>e</sup> Blanc, avoué à Lyon, quai d'Orléans, 11.

VENTE PAR EXPROPRIATION FORCÉE,

Pardevant le tribunal civil séant à Lyon,

## D'UNE MAISON

et d'un terrain contigu,

Situés à la Croix-Rousse-les-Lyon, rue du Mail. Appartenant aux mariés Bonnevial et Roux, ci-devant marchands de charbons, demeurant à la Croix-Rousse-les-Lyon, rue du Mail.

L'adjudication sera tranchée en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, sis au Palais-de-Justice, place de Roanne, le samedi huit février 1845, depuis midi jusqu'à la fin de la séance, au pardessus la mise à prix de 12,000 f. outre les conditions du cahier des charges.

Pour extrait : Signé BLANC. (5051)

Etude de M<sup>e</sup> Fauché, huissier à Lyon, place de Roanne, n<sup>o</sup> 1.

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Le lundi vingt-sept janvier 1845, à dix heures du matin, il sera procédé à la Croix-Rousse, sur la Grande-Place, à la vente aux enchères publiques et au comptant de divers objets mobiliers, tels que tables, chaises, tabourets et autres objets propres à l'exploitation d'un fonds de cabaret, etc., etc. (2869)

VENTE AUX ENCHÈRES, après faillite,

Dans la salle de vente, port du Temple, 42, au 1<sup>er</sup>.

Lundi vingt-sept janvier mil huit cent quarante-cinq, à quatre heures du soir, dans le local sus-indiqué, il sera procédé, par le ministère d'un commissaire-priseur, à la vente aux enchères de divers objets mobiliers dépendant de la faillite de dame Etienne Poullet, veuve Martin, qui était cabaretière à Lyon, rue Mulet, 1.

Cette vente aura lieu à la requête de M. Dulac, syndic définitif de ladite faillite, en vertu d'une ordonnance de M. le juge-commissaire en due forme.

Il sera perçu 5 0/0 en sus. (6512)

A VENDRE.

## 20,000 MURIERS.

S'adresser à M. Gerin, apprêteur de châles, place Louis XVI, n. 5, aux Brotteaux, ou à M. Gerin, boulanger, à Vienne (Isère). (1534)

AVENDRE, à la Saint-Jean ou de suite,

Un atelier de quatre Métiers en activité, avec une belle clientèle d'apprentis.

S'adresser à M. Bernard, cours d'Herbouville, n<sup>os</sup> 25 et 26. (1562)

A VENDRE

pour cause de maladie.

UN FONDS D'ÉPICERIE bien achalandé. S'adresser chez M. Crévesec, rue Confort, 21, au 3<sup>e</sup>. (2710)

MAGASINS au rez-de-chaussée à louer de suite, situés sur la place de la Fromagerie, 2, près de la rue des Forces, et APPARTEMENT au 1<sup>er</sup> étage. (1575)

FABRIQUE DE

## CHAUSSURES

LYONNAISES

SANS COUTURE,

garanties pour double usage,

Rue de l'Arbre-Sec, 52.

Bottes vernies 1<sup>re</sup> qualité,

de la forme la plus moderne. Prix : 25fr. (1564)

## COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE,

Autorisée par Ordonnance du Roi du 22 décembre 1819.

La Compagnie d'Assurances générales sur la vie, fondée en 1819, est la première établie en France. Son fonds social est entièrement réalisé. Ses capitaux s'élèvent à plus de vingt millions de francs, dont majeure partie est placée en immeubles. La Compagnie, moyennant une prime annuelle, garantit le paiement d'un capital ou d'une rente exigible, lors du décès de l'assuré, au profit de ses héritiers ou d'une personne désignée.

La Compagnie reçoit des capitaux pour servir des rentes viagères sur une ou plusieurs têtes. Letaux est fixé pour chaque âge.

EXTRAIT DE LA TABLE SUR UNE TÊTE.

8 fr. 40 c.	pour cent	à 55 ans.
9 51	—	à 60
10 68	—	à 65
12	—	à 70
14 89	—	à 80

Les bureaux sont, à Lyon, chez M. Ed. REVEL, rue Neuve de la Préfecture, n<sup>o</sup> 4.

(7604)

## COMPAGNIE LYONNAISE.

## Maison NATHAN MAYER,

PROPRIÉTAIRE ET AGENT D'AFFAIRES.

Siège à Lyon, rue des Célestins, n<sup>o</sup> 8.

## ASSURANCES ET REMPLACEMENTS MILITAIRES

Pour les départements du RHÔNE, de l'ISÈRE et de la LOIRE.

Correspondance directe avec les départements du Doubs, de la Côte-d'Or, du Jura, de Saône-et-Loire et de la Haute-Saône.

Cette Compagnie, qui opère depuis nombre d'années consécutives, et qui s'est toujours fait remarquer par sa manière loyale d'opérer, par les sûretés qu'elle offre, vient de nouveau se recommander aux familles dont les fils doivent concourir au tirage au sort de la classe de 1844.

La Compagnie laisse les fonds de ses assurés en dépôt chez les notaires, et ne touche aucune somme qu'après entière libération.

Les souscriptions sont ouvertes dans chaque chef-lieu de canton du département du Rhône, et à Lyon :

Chez MM. Charvériat, notaire, rue Clermont, n<sup>o</sup> 4;  
Laforest, id. rue des Marronniers, n<sup>o</sup> 4;  
Tavernier, id. rue Bât-d'Argent, n<sup>o</sup> 22;  
Darmès, id. place du Petit-Change. (7182)

## PAR BREVET D'INVENTION

(sans garantie du gouvernement.)

Nouvelle et seule méthode autorisée et dont l'efficacité est constatée par l'expérience pour la prompte et radicale guérison de toutes les maladies secrètes, écoulements, fleurs blanches, irritations de matrice, dartres, rhumatismes, etc.

METHODE SPECIALE inventée par M. CLARION, médecin, membre de plusieurs sociétés savantes, quai d'Orléans, 51, au 1<sup>er</sup>, à Lyon. (8865)

## CHANGEMENT DE DOMICILE.

Etue de l'Enfant-qui-pisse, n. 6, au 3<sup>e</sup>.

GUÉRISON RADICALE

des cors, oignons, durillons, ongles comprimés dans les chairs, etc.

## M. ET M<sup>ME</sup> PRILL

Sont avantageusement connus dans cette ville par les cures merveilleuses qu'ils ont faites dans leur spécialité.

Leur cabinet est ouvert tous les jours de dix heures du matin à quatre heures du soir.

M. et M<sup>me</sup> Prill se transporteront chez les personnes qui voudront bien les honorer de leur confiance et prendre des abonnements à l'année.

Ils tiennent également un dépôt de Pommade de Paris pour la guérison des engelures. Ils en garantissent l'efficacité après deux ou trois frictions au plus. (2790)

## SIROP ET PÂTE PECTORALE D'ESCARGOTS,

PRÉPARÉS AU SUCRE CANDI.

Les rhumes, les enrrouements, la grippe, l'asthme, la coqueluche, les catarrhes, les irritations de la gorge et de la poitrine, sont toujours guéris par l'usage du SIROP et de la PÂTE D'ESCARGOTS.

Prix : 2 f. la bouteille et 1 f. 50 c. la boîte, avec l'instruction, chez Malignon, pharmacien, grande rue Mercière, 44. (9156)

## AVIS.

M. HENRY, propriétaire des voitures de place dites PARISIENNES, a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de prendre possession du domaine de la Part-Dieu, à la Guillotière, et d'y faire préparer et restaurer de vastes et belles écuries où il continuera de recevoir des chevaux en pension à des prix modérés.

On trouve toujours chez lui des voitures en tous genres à louer au jour et au mois.

S'adresser sur les lieux, ou dans son bureau, maison Thiaffait, n. 1, place des Terreaux. (1581)



## Pâte pectorale de Lichen.

Il est rare que les toux les plus opiniâtres ne cessent par l'emploi de ce bonbon. Les poitrines faibles en éprouvent les plus heureux effets. (8105)

A LYON, CHEZ VERNET, PHARMACIEN.

## PAPIER D'ALBESPEYRES

Entretient seul les VÉSICATOIRES sans odeur ni douleur. — Dépôts dans toutes les villes, et notamment, à Lyon, chez MM. André, pharmacie des Célestins, et Vernet, place des Terreaux. — On évitera les contrefaçons en exigeant le cachet d'Albepespyres. (4669-7175)

#### A louer actuellement.

APPARTEMENT DE 4 PIÈCES nout vellement décorées, avec caves et grenier. Cet appartement est au 1<sup>er</sup> étage de la maison portant le n<sup>o</sup> 5, rue d'Amboise.

S'adresser rue des Célestins, n. 6, au 1<sup>er</sup>.

#### AVIS.

Les actionnaires de la Compagnie générale des Mines de Houille de la Loire sont prévenus que l'assemblée générale aura lieu le 6 février prochain, dans la salle de la Bourse, à Lyon, au palais Saint-Pierre, à dix heures du matin.

Les propriétaires de vingt-cinq actions au moins ont seuls droit d'assister aux assemblées.

Toutefois, les porteurs d'un moins grand nombre d'actions pourront se réunir et se faire représenter par l'un d'entre eux, pourvu que celui-ci soit personnellement propriétaire de dix actions. (2712)



## LE PHÉNIX,

## Compagnie d'Assurances sur LA VIE,

Autorisée par Ordonnance du Roi du 9 juin 1844.

Fonds social : 4 millions de francs.

Cette garantie est entièrement distincte de celle de dix-sept millions de la Compagnie française du Phénix contre l'incendie, avec laquelle il n'existe aucune solidarité.

Assurances en cas de mort, en cas de vie, et rentes viagères.

La Compagnie accorde à ses assurés, pour la vie entière une part de 50 pour 100 dans les bénéfices.

Directeurs : à Lyon, MM. Guynemer et E. Bourcier, quai de Retz, 57, bureaux d'assurances contre l'incendie. (8064)

## M. CHAMBARD,

dentiste,

Rue Saint-Côme, 4, à Lyon,

Vient de joindre à son moyen curatif de la carie des dents un nouveau procédé pour les EMBAUVER après leur guérison, et pour généraliser l'emploi de son Elixir Balsamique Odonalgique, le prix des flacons sera diminué de 20 p. 0/0. (8107)

## SIROP PECTORAL DE MACORS,

Pharmacien à Lyon, rue Saint-Jean, 50,

Préparé au Mou de Veau.

Ce Sirop convient dans les toux d'irritation, les rhumes, les extinctions de voix, la grippe, les crachements de sang. On ne saurait trop le recommander pendant les saisons froides, humides et pluvieuses. Une seule toupette de ce Sirop prise convenablement dans les vingt-quatre heures guérit un rhume récent et calme de suite l'irritation de la gorge et de la poitrine. — Il y a des rouleaux de 1 f. 50 c. et de 3 f. Il sera fait une remise de 20 p. 0/0 par six rouleaux pris à la fois. (9094)

## GOUTTE et RHUMATISME.

Nous ne pouvons trop recommander aux médecins et aux personnes atteintes de la goutte l'usage du SIROP ANTI-GOUTTEUX, de Bouée. C'est à son usage que nous devons l'activité aux affaires publiques d'un grand nombre de nos hauts fonctionnaires civils et militaires.

Dépôts : à Lyon, à la pharmacie des Célestins et chez M. Vernet. (9199)

LYON. — IMPRIMERIE DE BORSY FILS, Rue Poulaiterie, 19.